

**TERRASSUR COURTAGE**

11 rue du Professeur Trémolières

25800 VALDAHON

☎ 03 81 25 01 10

✉ terrassur@terrassur.fr

🌐 <https://terrassur.jassuremonreseau.fr/>

N° ORIAS 20003176

[www.orias.fr](http://www.orias.fr)

# ASSURANCES CHASSE

## SAISON 2026-2027

En partenariat avec votre Fédération, TERRASSUR Courtage a le plaisir de vous proposer de souscrire un contrat d'assurance **Responsabilité Civile individuelle du chasseur** (assurance obligatoire et conforme à l'article L.423-16 du Code de l'Environnement) dans le cadre du Guichet Unique, à un tarif préférentiel.

Nous avons veillé à vous apporter les meilleures garanties et vous invitons à en prendre connaissance au verso du présent document. A noter que notre contrat prévoit la chasse accompagnée, la pratique du ball-trap ainsi qu'une extension monde entier et ce, sans frais supplémentaires.

De plus, en complément de l'assurance Responsabilité Civile individuelle du chasseur contractée dans le cadre du Guichet Unique, vous pouvez également souscrire, **par notre intermédiaire**, aux **garanties optionnelles** listées ci-après :

- sur notre site internet <https://terrassur.jassuremonreseau.fr/> : garantie immédiate et attestation délivrée en temps réel sur votre boîte mail,
- par courrier, à l'adresse ci-dessus, en joignant le bulletin d'adhésion téléchargeable sur notre site internet ou sur demande au cabinet.

Les Conditions Générales CHASSE-01 - CHASS-GPT-00 - Annexes et Fiches descriptives des garanties dont vous trouverez un résumé ci-dessous sont consultables sur notre site internet ou sur demande au cabinet.

### Dommages subis par les chiens de l'assuré pour garantir votre animal en cas de blessure ou de mort accidentelle

Chien âgé de + de 9 mois et - de 10 ans	Montant des garanties	Cotisation
Chien chassant le grand gibier	Chien avec pedigree : • Mort de l'animal dans la limite de 650 € • Frais de soins vétérinaires dans la limite de 300 € par sinistre	<b>98 €</b>
	Chien sans pedigree : • Mort de l'animal dans la limite de 300 € • Frais de soins vétérinaires dans la limite de 300 € par sinistre	<b>98 €</b>
Chien avec pedigree ne chassant pas le grand gibier	• Mort de l'animal dans la limite de 650 € • Frais de soins vétérinaires dans la limite de 300 € par sinistre	<b>65 €</b>
Chien sans pedigree ne chassant pas le grand gibier	• Mort de l'animal dans la limite de 300 € • Frais de soins vétérinaires dans la limite de 300 € par sinistre	<b>55 €</b>
Plafond de garantie limité à 600 € par année et par chien avec un maximum de 3 sinistres par chien		
Franchise de <b>50 €</b> au 1 <sup>er</sup> sinistre / Franchise de <b>100 €</b> au 2 <sup>ème</sup> sinistre / Franchise de <b>150 €</b> au 3 <sup>ème</sup> sinistre		
En cas de mort de l'animal, seule l'indemnité « mort de l'animal » sera versée ; les frais de soins vétérinaires ne seront pas pris en charge.		

### Accidents corporels afin de vous garantir en cas d'invalidité ou de décès suite à un accident

Contrat	Montant et objet des garanties				Cotisation
Accidents corporels subis par le chasseur 'Exclusivement pendant la pratique de la chasse'	Décès	Invalidité permanente	Frais de soins	Frais de recherche	<b>15 €</b>
	7 650 €	7 650 €	765 €	3 050 €	
Les capitaux prévus ci-dessus seront réduits de moitié lorsque l'assuré aura plus de 70 ans au moment de l'accident.					

Pour plus d'informations sur les modalités de souscription de ces garanties optionnelles et pour télécharger le bulletin d'adhésion, rendez-vous sur notre site internet <https://terrassur.jassuremonreseau.fr/>

Contactez notre équipe au **03 81 25 01 10** du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h pour toute question ou accompagnement dans vos démarches

### Nous tenons également à votre disposition une proposition d'assurance pour votre groupement de chasse

#### Responsabilité Civile Groupement de Chasse

Garanties	Montant des garanties	Cotisation
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ RC Organisateur de chasse et de battue</li> <li>▪ RC activités diverses (manifestations festives, locations de salles, concours canins, ...)</li> <li>▪ Garantie optionnelle 'Protection Juridique'</li> </ul>	Renseignements sur notre site internet : <a href="https://terrassur.jassuremonreseau.fr/">https://terrassur.jassuremonreseau.fr/</a> ou par téléphone au 03 81 25 01 10 - terrassur@terrassur.fr	<b>selon nombre de membres</b>

#### Abri / cabane / relais de chasse

Garanties	Montant des garanties		Cotisation
	Biens mobiliers	Biens immobiliers	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Incendie et vandalisme - Effondrement - Catastrophes naturelles - Evènements climatiques - Dégâts des eaux - Responsabilité Civile propriétaire ou occupant d'immeuble</li> </ul> <b>Superficie maximale 50 m<sup>2</sup></b>	à concurrence de 10 000 € sauf Dégâts des eaux : 5 000 €	illimité vétusté déduite	<b>180 €</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Incendie et vandalisme - Effondrement - Catastrophes naturelles - Evènements climatiques - Dégâts des eaux - Vol - Responsabilité Civile propriétaire ou occupant d'immeuble</li> </ul> <b>Superficie maximale 100 m<sup>2</sup></b>	à concurrence de 15 000 € sauf Dégâts des eaux : 7 500 € sauf Vol : 3 750 €	illimité vétusté déduite	<b>300 €</b>